

Le 17 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus : la CARMF vient en aide à tous ses cotisants

Particulièrement sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les médecins libéraux dans cette période de pandémie de Covid-19, la CARMF se mobilise pour les soutenir et a décidé la mise en place automatique et générale de :

- La suspension du prélèvement mensuel de début avril ;
- La suspension des majorations de retard ;
- La suspension des rappels de cotisations de début d'année impayées ;
- La suspension des mesures de recouvrement forcé pendant une durée minimum de deux mois.

Il est rappelé que la CARMF a également décidé de venir en aide aux médecins en confinement : voir communiqué du 10 mars : <http://www.carmf.fr/actualites/communiqués/2020/cp-coronavirus-aide.pdf>

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,8 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,8 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (220 millions d'euros en 2018), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).

*Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr*